

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
DE L'AIRE TOULONNAISE**

NUMERO

De la délibération

1859

OBJET

de la délibération

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

Autorisation du
Président ou son
représentant à signer le
marché d'achat de
divers contenants :
bennes, caissons et
compacteurs pour les
déchèteries

SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 28 FEVRIER 2024 à 9h30.

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux du SITTOMAT - Chemin
Gaëtan Gastaldo – 83200 Toulon, régulièrement convoqué en date du 23
février 2024 en conformité avec le Code Général des Collectivités
Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Gilles VINCENT

Présents : René CASTELL – Patrick BOUBEKER– Robert BERTI – Jean-Luc
GRANET – Jean TEYSSIER– Ange MUSSO – Bernard MARTINEZ – Jean-Luc
VITRANT – Patrick MARTINELLI – Albert TANGUY – Robert BENEVENTI –
Anne-Marie METAL – Chrystelle GOHARD

Absents ou excusés : Hélène BILL– Christine SINQUIN– Luc de SAINT
SERNIN– Philippe LEONELLI— Michel LE DARD– Jean PLENAT

Délégués en exercice	20
Quorum	11
Présents	14
Absents ou excusés	6
Procuration(s)	0

Monsieur Albert TANGUY

Est désigné à l'unanimité des présents : Secrétaire de séance

AR Prefecture

083-258300953-20240228-1859-DE
Reçu le 28/02/2024

MONSIEUR LE VICE PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ AUX MARCHÉS PUBLICS DONNE LECTURE DE L'EXPOSÉ SUIVANT

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

La Commission Mixte réunie le 21 février 2024 a donné un avis favorable au dossier qui vous est présenté.

Dans le cadre de la gestion des bas de quai des déchèteries, le SITTOMAT a fait le choix de se rendre propriétaire des contenants (bennes, caissons et compacteurs) nécessaires à l'évacuation des déchets déposés par les usagers. Les prestataires désignés pour transporter ces contenants vers les exutoires de traitement en assurent l'entretien et la maintenance durant la durée de leurs marchés, sur la base d'une revue de parc annuelle destinée à contrôler le maintien en bon état des équipements.

Ainsi, les derniers appels d'offres relatifs aux transports des bennes de déchèteries ont inclus la mise à disposition d'un parc de contenants neufs avec une restitution au Syndicat en fin de contrat à leur valeur résiduelle nette comptable.

La liquidation de la société Ecorecept en juillet 2023 et l'impossibilité juridique pour le crédit-bailleur des bennes mises à disposition par ladite société sur le périmètre de l'aire toulonnaise de transférer le crédit-bail au Syndicat, nous amènera à procéder au rachat des 320 bennes concernées après le vote du budget primitif.

Pour la CCGST et la CCMPM dont les contrats de mise à disposition, entretien, maintenance et transports des bennes de déchèteries ont été signés en 2023, les bennes seront restituées au Syndicat au terme de ces contrats en 2027.

En tout état de cause, il convient dès aujourd'hui de se doter de la possibilité d'acheter des contenants neufs pour remplacer des bennes qui deviendraient hors service pour des raisons n'incombant pas aux titulaires des marchés de transports ou ajouter des contenants à la demande des adhérents.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a ainsi été lancée selon deux lots techniques :

- Lot n° 1 : achat et livraison de bennes et caissons
- Lot n°2 : achat et livraison de compacteurs

Il s'agit d'un marché à bons de commande, les prestations étant réglées par l'application d'un bordereau des prix unitaires aux quantités réellement exécutées. Sa durée est d'un an, renouvelable au maximum trois fois par période d'un an.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en séance le 28 février 2024, préalablement au présent Comité Syndical, a classé en n°1 la société BELLEVRET Industries pour le lot n°1 et la société CARROSSERIE Vincent et fils pour le lot n°2, lesquelles ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères de jugement précisés dans le règlement de la consultation.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir :

- 1- Adopter l'exposé qui précède
- 2- Autoriser le Président, ou son représentant, à signer les marchés d'achat et de livraison avec les sociétés BELLEVRET Industries pour le lot n°1 (bennes et caissons) et CARROSSERIE Vincent et fils pour le lot n°2 (compacteurs),
- 3- Dire que les crédits correspondants sont et seront inscrits aux Budgets 2024 et suivants à l'article 215738 de la section d'investissement (opération 971).

AR Prefecture

083-258300953-20240228-1859-DE
Reçu le 28/02/2024

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Monsieur Albert TANGUY
Secrétaire de séance



Monsieur Gilles VINCENT
~~Président du SITTOMAT~~
Vice-Président de la Métropole TPM
Maire de Saint-Mandrier

